



CABINET CONSTANT

Société d' Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Occitanie
Membre de la Compagnie Régionale de Grande Aquitaine
Route de Sarlat – 46300 GOURDON – Tél. : 05 65 27 05 05
contact@cabconstant.fr – www.cabconstant.fr



CABINET CONSTANT

Frédéric ANDRES

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
GERANT ASSOCIE

Geoffray BORNE

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
GERANT ASSOCIE

**ASSOCIATION SPORTIVE
AVENIR VALENCIEN
17, boulevard Victor Guilhem
82400 VALENCE D'AGEN**

CABINETS SECONDAIRES

« Les Embaysses » - Route de Sarlat
46200 SOUILLAC
Tél. : 05 65 27 06 10
contact@cabconstant.fr

Avenue Georges Clémenceau
Route de Cahors
46500 GRAMAT
Tél. : 05 65 10 02 90
contact@cabconstant.fr

376, avenue Joséphine Baker
24200 SARLAT LA CANEDA
Tél. : 05 35 09 00 10
contact@cabconstant.fr

117, avenue Pierre Sémard
19100 BRIVE LA GAILLARDE
Tél. : 05 19 46 00 12
contact@cabconstant.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

CORRESPONDANTS

SOCAGEC
820, rue du Dr Jean Ségala
46000 CAHORS
Tél. : 05 65 35 16 46
contact@socagec.fr

SOCAGEC
10, place Dutours
46220 PRAYSSAC
Tél. : 05 65 22 44 30
contact@socagec.fr

DEFI PERFORMANCE
2, chemin d'Aquitaine
46300 GOURDON
Tél. : 05 65 20 13 98
contact@defi-performance.fr



COMMISSAIRE
AUX COMPTES

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été renouvelée par votre assemblée générale ordinaire du 11 décembre 2019, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION SPORTIVE AVENIR VALENCIEN, relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ASSOCIATION SPORTIVE AVENIR VALENCIEN à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du des Présidents et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Gourdon le 12 Octobre 2023

Le Commissaire aux comptes

Pour la SARL CABINET CONSTANT,

M. Geoffroy BORNE



ACTIF	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)				Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés,						
Immobilisations corporelles						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	52 041	39 281	12 760	1,76	9 109	1,14
. Autres immobilisations corporelles	121 355	70 757	50 599	6,97	34 091	4,27
. Immobilisations corporelles en cours	16 512		16 512	2,28		
Immobilisations financières						
. Autres	5 607		5 607	0,77	3 857	0,48
TOTAL (I)	195 515	110 037	85 478	11,78	47 057	5,90
ACTIF CIRCULANT						
Avances et acomptes versés sur commandes	8 870		8 870	1,22	8 870	1,11
Créances						
. Autres	367 748		367 748	50,69	506 110	63,44
Disponibilités	259 892		259 892	35,82	232 999	29,21
Charges constatées d'avance	3 462		3 462	0,48	2 681	0,34
TOTAL (II)	639 972		639 972	88,22	750 660	94,10
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	835 488	110 037	725 450	100,00	797 717	100,00

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres avec droit de reprise				
Réserves				
Report à nouveau	578 711	79,77	642 419	80,53
Excédent ou déficit de l'exercice	-50 494	-6,95	-63 707	-7,98
Situation nette (sous total)	528 217	72,81	578 711	72,55
TOTAL (I)	528 217	72,81	578 711	72,55
FONDS REPORTES ET DEDIES				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	80 000	11,03	100 000	12,54
TOTAL (III)	80 000	11,03	100 000	12,54
DETTES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 159	8,29	47 448	5,95
Dettes fiscales et sociales	50 169	6,92	71 558	8,97
Autres dettes	6 905	0,95		
TOTAL (IV)	117 233	16,16	119 005	14,92
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	725 450	100,00	797 717	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%		
		Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:							
Cotisations		31 440		18 113		13 327	73,58
Ventes de biens et services							
- Ventes de biens		61 560		34 465		27 095	78,62
- Ventes de prestations de services		143 783		134 834		8 949	6,64
Produits de tiers financeurs							
- Concours publics et subventions d'exploitation		1 051 447		963 632		87 815	9,11
- Ressources liées à la générosité du public							
- Dons manuels		8 667		5 545		3 122	56,30
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges		58 536		51 603		6 933	13,44
Autres produits		42 612		12 893		29 719	230,50
	Total des produits d'exploitation (I)	1 398 045		1 221 084		176 961	14,49
CHARGES D'EXPLOITATION:							
Achats de marchandises		34 230		28 354		5 876	20,72
Autres achats et charges externes		518 130		456 827		61 303	13,42
Impôts, taxes et versements assimilés		25 056		14 379		10 677	74,25
Salaires et traitements		687 961		611 039		76 922	12,59
Charges sociales		168 773		170 457		-1 684	-0,98
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		14 821		10 493		4 328	41,25
Autres charges		18		71		-53	-74,64
	Total des charges d'exploitation (II)	1 448 989		1 291 620		157 369	
	RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-50 944		-70 535		19 591	27,77
PRODUITS FINANCIERS:							
De participations		399				399	N/S
Autres intérêts et produits assimilés		321		368		-47	-12,76
	Total des produits financiers (III)	720		368		352	95,65
CHARGES FINANCIERES:							
	Total des charges financières (IV)						
	RESULTAT FINANCIER (III - IV)	720		368		352	95,65
	RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-50 224		-70 168		19 944	28,42
PRODUITS EXCEPTIONNELS:							
Sur opérations de gestion		780		5 545		-4 765	-85,92
Sur opérations en capital				1 100		-1 100	-100,00
	Total des produits exceptionnels (V)	780		6 645		-5 865	-88,25
CHARGES EXCEPTIONNELLES:							
Sur opérations de gestion		1 050		185		865	467,57
	Total des charges exceptionnelles (VI)	1 050		185		865	467,57
	RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-270		6 460		-6 730	-104,17

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Total des produits (I + III + V)	1 399 545	1 228 098	171 447	13,96
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 450 039	1 291 805	158 234	12,25
EXCEDENT OU DEFICIT	-50 494	-63 707	13 213	20,74

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	30 914	29 000		
TOTAL	30 914	29 000		
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole	30 914	29 000		
TOTAL	30 914	29 000		

Préambule

L'association AVENIR VALENCIEN a pour objet la pratique du Rugby et des activités physiques et sportives.

Les moyens mis en oeuvre :

- Pour exercer ses activités, l'association dispose du stade de la commune de VALENCE D'AGEN
- Un pôle sportif et un pôle administratif ont été mis en place afin d'assurer le fonctionnement de l'association.

L'exercice social clos le 30/06/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 725 450,13 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 50 493,98 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 09/10/2023 par les dirigeants.

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**2.2.3 - Créances :**

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.4 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.2.5 - Contributions volontaires :

La présidence de l'association est assurée par 2 présidents à titre bénévole. Ce bénévolat fait l'objet d'un chiffrage pour cet exercice.

La méthode de calcul est la suivante :

- équivalence d'un mi-temps soit 18 heures sur une période de 40 semaines soit 720 heures pour chaque personne

- le cout horaire chargé retenu s'élève à 21,47 E

soit un montant pour chaque personne de 15 457 E

Le montant du bénévolat s'élève donc à 30 914 E.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				189 908
Immobilisations corporelles	138 416	51 492		5 607
Immobilisations financières	3 857	1 750		
TOTAL	142 273	53 242		195 515

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Terrains				
Constructions sur sol propres sur sol d'autrui inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels	36 937	2 344		39 280
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers	29 785	4 664		34 449
Matériel de transport	24 054	6 499		30 552
Matériel de bureau et informatique	4 442	1 315		5 756
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	95 218	14 822		110 037
TOTAL GENERAL (I+II)	95 218	14 822		110 037

3.3 - Eléments constitutifs du fond commercial

3.4 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			5 607
Autres créances	5 607		
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances	367 748	367 748	
Charges constatées d'avance	3 462	3 462	
TOTAL	376 817	371 210	5 607

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.5 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	360 196
TOTAL	360 196

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	642 419	-63 707			578 711
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-63 707			114 201	-50 494
Dont générosité du public					
Situation nette	578 711	-63 707		114 201	528 217
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	578 711	-63 707		114 201	528 217
TOTAL dont générosité du public					

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	100 000		20 000	80 000
TOTAL II	100 000		20 000	80 000
TOTAL GENERAL (I+II)	100 000		20 000	80 000
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation			20 000	
- financières				
- exceptionnelles				

4.3 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	60 159	60 159		
Dettes fiscales & sociales	50 169	50 169		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	6 905	6 905		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	117 233	117 233		

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.4 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	15 249
Dettes fiscales & sociales	19 738
Autres dettes	
TOTAL	34 987

5 - Notes sur le compte de résultat

6 - Autres informations**6.1 - Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés**

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

6.2 - Nature et évaluation des contributions volontaires

Les contributions volontaires présentant un caractère significatif font l'objet d'une information dans l'annexe portant sur leur nature et leur importance.

Elles correspondent au bénévolat.

Si l'association a opté pour une inscription en comptabilité, l'annexe indique les méthodes de quantification et de valorisation retenues.